

Séance du **5 septembre 2024**

Présidence : **M. Philippe Herminjard**, président

Étude sur les structures juridiques envisageables pour le projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey et demande de crédit de CHF 100'000.—. Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? (2024/P22)

Rapport : M. Alain Gonthier

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 22/2024, du 13 mai 2024, concernant l'étude sur les structures juridiques envisageables pour le projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey et demande de crédit de CHF 100'000.—. Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de donner mandat à la Municipalité de poursuivre les démarches nécessaires en vue d'une possible autonomisation du Musée Jenisch sous la forme d'une fondation de droit public communal ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 100'000.— pour l'étude sur les structures juridiques envisageables pour le projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey et demande de crédit de CHF 100'000.—, dont CHF 50'000.— proviennent du compte d'attente N° 9170.82021.01 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2 ;
5. de prendre acte que les éventuelles subventions seront portées en déduction du crédit accordé ;
6. d'accepter la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? », déposée à la séance du Conseil communal le 2 mai 2024, et de la considérer comme réglée.

Ainsi délibéré en séance du **5 septembre 2024**.

Adopté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le 6 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président

Philippe Herminjard



la Secrétaire

Carole Dind

Séance du **5 septembre 2024**

Présidence : **M. Philippe Herminjard**, président

Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès (2024/P24)

Rapport : Mme Sandra Marques

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 24/2024, du 27 mai 2024, concernant la « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès »,
VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder un crédit d'étude et d'ouvrage d'un montant global de CHF 4'993'000.— TTC pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements ». Si nécessaire, cette dépense sera financée par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 11'340.— au budget 2024, relatif à la location de la dalle-parking pour la période d'octobre à décembre. — Comptes 526.3161 : CHF 11'340. — ;
6. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2025 et suivants les montants relatifs et découlant de :
 - 6.1. la location de la dalle-parking et l'exploitation du collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE ;
 - 6.2. charges d'exploitation du collège provisoire.

Ainsi délibéré en séance du **5 septembre 2024**.

Adopté **tel qu'amendé** à une très large majorité (un avis contraire).

Pour extrait conforme le 6 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président		la Secrétaire	
Philippe Herminjard		Carole Dind	